



PAYS DE LOURDES ET DES VALLÉES DES GAVES

Bureau syndical du 21 avril 2015

18h30/21h00 – Salle du PLVG à Lourdes

Compte-rendu

Etaient présents :

Membres du Bureau :

Mme Viviane ARTIGALAS, CCVA
Mme Maryse CARRERE, CCVSS, Présidente du PLVG
M. Dominique GOSSET, CCVAG
M. Jean-Louis NOGUERE, CCPT
M. Paul SADER, CCB
M. Claude TRESCAZES, CCGG

Equipe du syndicat :

Mlle BEGUE Emmanuelle, directrice
Mlle RINGEVAL Céline, chargée de
mission tourisme
Mlle Hélène SAZATORNIL,
responsable du service
environnement

Etaient excusés :

M. Jean-Louis CAZAUBON, CCPL
M. Jean-Marie DUPONT, CCPT
M. Joseph FOURCADE, CCM
M. Bruno VINUALES, CCPL

Pièces jointes :

- cahier des charges étude de faisabilité de création d'une plateforme bois-énergie multi-usages à Lourdes
- fiche de poste pour le recrutement d'un chargé de mission forêt-bois
- présentation de la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Dynamic Bois
- note sur la stratégie tourisme et les actions en cours sur le cyclo

Ce bureau s'ouvre sous la présidence de Mme Maryse CARRERE.

1. Avancement de la réflexion sur l'organisation de la compétence eau potable et assainissement

Mme Carrère rappelle que cette démarche d'organisation du petit cycle de l'eau avait été évoquée lors du conseil syndical de décembre ; le PLVG a en effet été sollicité par l'Agence de l'Eau, l'Etat et le Conseil Général pour réaliser un état des lieux de cette compétence sur trois communautés de communes dans un premier temps (Argelès-Gazost, Saint-Savin et Val d'Azun). Une dernière réunion s'est tenue le 10 avril en sous-préfecture avec la DDT, l'ARS, l'Agence de l'Eau, le Conseil Général, l'Association des maires et les trois communautés de communes concernées.

M. Gosset précise que, suite aux discussions sur la loi Notre à l'Assemblée Nationale qui ont prévu un transfert des compétences eau et assainissement obligatoire aux EPCI à fiscalité propre au 31/12/17, le PLVG souhaitait proposer d'élargir l'étude à toutes les communautés de communes de son périmètre (excepté le Pays Toy déjà engagé dans une telle démarche). Cette proposition a été acceptée par nos partenaires le 10 avril.

A l'issue de cette réunion, un compte-rendu a été transmis aux Présidents de communautés de communes mais deux précisions sont à apporter :

- Il n'a jamais été question de transfert de cette compétence au PLVG.
- Tout comme il n'a pas été proposé de recourir à des délégataires pour porter cette compétence.

Mme Artigalas rappelle que les maires sont très attachés à cette compétence et que c'est un sujet très sensible.

Mme Carrère souhaite informer les maires avant de travailler sur cette étude.

Mme Artigalas rappelle qu'il s'agit d'un état des lieux et non pas d'une étude de transfert de compétence. Il s'agit de regarder l'état des réseaux, l'organisation, le prix de l'eau dans un objectif initial d'amélioration des réseaux et de potabilité de l'eau.

Mme Carrère revient sur la loi Notre qui nécessite d'élargir le périmètre de l'étude. Cela a provoqué une réaction négative de l'Agence de l'Eau qui a pensé que le PLVG envisageait un transfert de la compétence au PLVG mais il s'agit bien uniquement de mutualiser un état des lieux à l'échelle de 7 communautés de communes.

Mme Artigalas rappelle que c'est l'Etat qui a demandé au PLVG de prendre en charge cette étude.

Mlle Sazatornil revient sur l'étude.

Le périmètre concernera donc les 7 communautés de communes, celle du Pays Toy étant déjà engagée dans une démarche similaire (le protocole de cette étude étant identique à celui mis en place en Pays Toy).

Il s'agit de réaliser en interne un état des lieux sur 72 communes qui sera terminé pour fin 2015.

Un questionnaire et un courrier seront diffusés aux mairies (mi-mai).

Des informations auprès des élus sont prévues dans le cadre des réunions cantonales de l'intercommunalité organisés par l'Association des maires et la Préfecture (fin mai).

Pour la collecte des données, des visites et des réunions en mairies pourront être organisées si nécessaire, et l'appui des communautés de communes sera le bienvenu.

L'étude, qui a été inscrite au budget 2015, sera donc reportée en 2016 avec un lancement de la consultation fin 2015. Cette étude sera financée à 70% par l'Agence de l'Eau et 10% par le Conseil Général.

L'objectif est d'étudier plusieurs scénarii, en fonction de l'état des lieux, et de définir le périmètre le plus adapté. Cela dépendra de la version finale de la loi Notre et sera également à mettre en perspective avec des projets de fusions intercommunales.

M. Gosset rappelle que de nombreuses communes sont impactées par des problèmes de pollution et que l'état des lieux est nécessaire également à ce titre.

2. Plan de mobilisation de la ressource forestière

a. Etude de faisabilité de création d'une plateforme bois-énergie multi-usages à Lourdes

Mme Carrère rappelle le contexte de cette étude. La ville de Lourdes a un projet de réalisation d'une plateforme bois énergie sur le site de Mourle et il s'est avéré nécessaire de redimensionner ce projet suite aux conclusions du plan de mobilisation de la ressource forestière mené par le PLVG.

Il a été proposé, avec l'aval de la mairie de Lourdes, que le PLVG porte cette étude qui a été inscrite au BP 2015.

Mme Carrère informe les membres du Bureau, en aparté, que le SDE souhaite s'emparer de la question de la filière bois-énergie (en vue d'élargir ses missions, de manière plus générale, autour des énergies renouvelables) et qu'une visite de sites est prévue en mai (dans le Lot et la Loire les 11 et 12 mai).

Le cahier des charges est présenté et notamment ses objectifs :

- calculer le dimensionnement et la rentabilité du projet par rapport à la ressource (quantité et localisation) et aux besoins en bois énergie connus à ce jour et à venir en tenant compte des perspectives de développement des accès à la ressource,

- vérifier que ce lieu bien identifié (terrain de Mourle - ville de Lourdes) a les caractéristiques qui répondent aux besoins préalablement identifiés connus à ce jour et aux besoins des projets à venir.

Cette mission devra se dérouler en 4 étapes.

1. Dimensionnement du projet
2. Etude des impacts et des nuisances
3. Analyse de la rentabilité
4. Elaboration du business plan et du mode de gestion

A l'issue des analyses réalisées dans les 4 étapes de la tranche ferme, le comité de pilotage validera la poursuite de la mission dans le cadre d'une tranche conditionnelle.

Celle-ci se réalisera dans l'hypothèse où :

- la localisation à proximité du bois de Mourle serait inadaptée aux attentes et aux besoins du territoire,
- la rentabilité de l'installation ne serait pas avérée, la réalisation d'une analyse comparative sur d'autres sites du territoire du Pays sera proposée.

Le cahier des charges sera validé en Conseil Syndical et il sera proposé de lancer la consultation également en Conseil.

Cf. cahier des charges en pièce jointe.

b. Proposition de recrutement d'un chargé de mission forêt/bois

Mme Carrère rappelle que cette question a été évoquée en Conseil Syndical lors de l'élaboration du budget et que les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2015.

Il s'agit de recruter un ingénieur qui sera chargé de réaliser une charte forestière sur le PLVG en reprenant les éléments du Plan de mobilisation de la ressource forestière. La présence de cet ingénieur à temps complet permettra également de mettre en œuvre les actions issues de ce plan et d'accompagner les collectivités dans leurs différents projets en lien avec la filière bois énergie.

La mise à disposition auprès de la Communauté de Communes de la Haute Bigorre envisagée dans un premier temps ne sera peut-être pas nécessaire. M. Brune, Président de la CCHB, estime en effet qu'un recrutement à temps plein sur notre territoire est tout à fait justifié mais il envisage pour l'animation de sa charte forestière une animation selon des modalités différentes (la CCHB ayant en effet déjà une charte forestière, celle du PLVG étant à construire ; ce recrutement permettra donc de transformer le plan de mobilisation, en charte forestière). Il s'agit également de penser à la future animation de la candidature Dynamic Bois (voir point suivant).

Le financement de ce poste est assuré par des crédits Etat qui finance l'élaboration de chartes forestières.

La création de ce poste sera proposée lors du prochain Conseil Syndical.

Financement du poste : aide forfaitaire de l'Etat de 30 000 € pour un CDD d'un an (pas d'assurance pour d'autres financements).

c. Appel à Manifestation d'Intérêt « Dynamic Bois » de l'ADEME pour insuffler une nouvelle dynamique dans l'approvisionnement des chaufferies bois du fonds de Chaleur

Mme Carrère informe les membres du Bureau qu'un appel à projet sur la filière bois a été diffusé par l'ADEME et que le PLVG a mobilisé ses partenaires pour y répondre avant le 29 avril.

L'appel à Manifestation d'Intérêt est présenté par Mlle Bégué (*voir pièce jointe*).

Les membres du Bureau saluent cette initiative et estiment que c'est une opportunité financière réelle avec un impact économique autant sur des structures publiques que privées et que cela va permettre de donner une suite opérationnelle à l'étude réalisée par le PLVG. Les membres du Bureau sont favorables à l'unanimité à une candidature commune des trois territoires (PLVG, Pays des Nestes et Cœur de Bigorre), et valident le principe d'une coordination par le PLVG.

M. Noguère souhaitait avoir des précisions sur l'une des actions inscrites dans le projet : la construction d'une charte qualité garantissant les conditions de récolte des bois au regard de critères écosystémiques proposée par l'Union des Communes Forestières.

Après vérification, il s'agit d'une charte qui aura pour objectif de préserver les qualités nutritives des sols et les écosystèmes forestiers.

Cette charte sera réalisée en plusieurs étapes : réalisation d'une approche cartographique des zones concernées, classement par niveau de sensibilité, définition des conditions de récolte par niveau de sensibilité, diffusion de ces préconisations auprès des opérateurs, suivi et contrôle de la mise en œuvre de ces préconisations par chantier et diffusion des informations sur les conditions de collecte de la biomasse auprès des clients de l'énergie. Cette expérience donnera lieu à un bilan de cette expérience. Il s'agit d'un volet complémentaire à l'action de traçabilité.

3. Stratégie TOURISME

a. Information sur les Rencontres du tourisme

S'est déroulé le 27 février dernier, la première Rencontre du Tourisme du PLVG ayant pour objectif de réunir les élus du territoire en charge du Tourisme et d'échanger autour de la question d'un avenir commun en termes de développement touristique. Le constat est ainsi fait que chaque Office définit sa propre stratégie de communication mais qu'aucune stratégie de destination à l'échelle du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves n'est engagée, alors que cette destination est une réalité pour nos clientèles. A l'heure des économies budgétaires et des nécessaires démarches de mutualisation, à une époque où le touriste envisage une destination de façon plus large, il semble nécessaire de travailler ensemble pour construire une destination commune, sans pour autant gommer les actions et les spécificités de chaque vallée. D'une manière opérationnelle, la destination pourrait travailler autour d'un objectif commun : être une destination visible, devenir un pôle d'attractivité pour de nouveaux marchés à l'international. Un plan d'action décliné en plusieurs phases a été présenté afin de définir une stratégie marketing de la destination avec une déclinaison d'outils opérationnels pour le lancement de la saison estivale 2016.

Prochaine étape : une deuxième rencontre Tourisme entre élus et techniciens pour affiner les objectifs du travail commun autour d'une destination unique.

b. Appel à projets contrats de Structuration des Pôles Touristiques Territoriaux (SPÔTT)

La DGE (Direction Générale des Entreprises) lance un appel à projet issu des recommandations des Assises du tourisme de 2014. L'objectif étant de structurer une offre de proximité de qualité, authentique et accessible pour répondre aux attentes des Français et compléter les destinations qui ont une visibilité internationale. Les candidats retenus pourront bénéficier d'un appui technique d'Atout France dans la définition de la stratégie globale de valorisation touristique de leur territoire. Répondre à cet appel à projet reste une démarche largement moins opérationnelle que ce que les échanges issus de la rencontre tourisme avaient dessiné.

Il est décidé que le PLVG ne candidaterait pas aux SPÔTT mais centrerait son action autour de la définition de la stratégie touristique commune.

c. Actions en cours

Un point est fait sur les actions tourisme en cours et notamment autour de la stratégie vélo et l'application du volet marketing (accueil presse, document de communication, site Internet) et du volet qualité de l'offre (constitution du réseau qualité, proximité avec les prestataires, ...)

Cf. note distribuée en séance.

4. Porte des Vallées : suites à donner au courrier de M.BATTISTON où le SIVU demande la réalisation de travaux dans le cadre d'un bail longue durée

Mme Carrère informe les membres du Bureau de la teneur du courrier du Président du SIVU de la Réserve Pibeste-Alhouet.

Ce courrier fait suite à une rencontre entre Mme Carrère, M. Battiston, M. Abbadie et M. Gaits sur un projet de travaux d'amélioration du bâtiment de la Porte des Vallées.

Le conseil Syndical du SIVU a délibéré le 17 mars pour autoriser la réalisation de travaux par le SIVU : fermeture du parvis par un rideau aluminium, reprise de l'électricité générale, réaménagement de sanitaires et finition du dallage du parvis.

En contrepartie de ces travaux, M. Battiston souhaiterait conclure un bail longue durée, louer l'ensemble du bâtiment, et propose une nouvelle répartition des dépenses de fonctionnement courant.

Ces travaux seraient accompagnés financièrement par la région et une demande d'aide est en cours d'instruction au Conseil Général.

Mlle Bégué rappelle qu'à ce jour, le PLVG a conclu une convention de mise à disposition des locaux du 1^{er} étage de la Porte des Vallées, d'une durée de trois ans, pour un loyer annuel de 2000 € ainsi qu'une participation mensuelle aux charges de 50 €.

Il est également précisé que ces travaux ne permettront pas d'agrandir la surface de bureau du bâtiment et que l'objectif du SIVU n'est pas d'accueillir du public. Les membres du bureau s'interrogent sur les motivations de fermeture du parvis.

Il est rappelé enfin que le foncier disponible et le bâtiment peuvent représenter une opportunité pour le PLVG dans le cadre d'un déménagement de ses locaux, tout en considérant les besoins du SIVU.

Avant de prendre une décision concernant cette demande, les membres du Conseil souhaitent demander des précisions au SIVU avant le prochain Conseil Syndical du 5 mai.

5. Voie Verte des Gaves

a. Demande d'autorisation des pompiers de Pierrefitte-Nestalas pour l'installation d'un parcours sportif sur notre domaine public, à proximité de la voie verte

Madame la Présidente expose au Bureau syndical la demande du centre de première intervention de Pierrefitte-Nestalas qui souhaite installer un parcours sportif sur une parcelle appartenant au PLVG le long de la voie verte à Pierrefitte-Nestalas. Ce parcours permettra à tous les sapeurs-pompiers de la compagnie des Gaves de s'entraîner en vue des compétitions départementales, régionales et nationales.

Ce parcours sera en libre accès pour le public.

Mme Carrère indique qu'une convention est nécessaire précisant les modalités techniques et les responsabilités des deux parties concernant cet aménagement.

Le centre de première intervention déclare mettre en œuvre tous les moyens de sécurité nécessaires concernant les équipements installés sur le domaine du PLVG, vis à vis notamment du public. Il installe notamment un panneau informatif interdisant l'utilisation du parcours sportif à toute personne extérieure au corps des sapeurs-pompiers.

Il sera mentionné sur ce panneau que les usagers du parcours non autorisés l'utilisent à leurs risques et périls.

Le bénéficiaire est seul responsable de tout dommage corporel, matériel et immatériel ainsi que de toute dégradation survenant lors des travaux d'aménagement réalisés et lors de l'occupation des espaces occupés et survenant :

- aux biens d'équipement et matériels de toute nature,
- aux personnes physiques qui utiliseraient le parcours sportif malgré l'interdiction.

Le PLVG est dégagé de toute responsabilité en cas de disparition ou détérioration de matériel sur la parcelle du domaine public autorisée ainsi qu'en cas d'accidents survenus aux usagers ou aux personnels employés par le permissionnaire.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans. Cette convention emportant occupation privative du domaine public communal, est octroyée à titre précaire.

Les membres du Bureau valident cette demande et autorisent l'installation de ce parcours sportif sur le domaine du PLVG.

b. Tour de France - Demande de la commune de Pierrefitte-Nestalas

Madame la Présidente expose au Bureau syndical la demande de la commune de Pierrefitte-Nestalas qui souhaite occuper la Voie Verte des Gaves de façon temporaire dans le cadre de l'accueil du Tour de France le 15 juillet 2015. La salle de presse est en effet prévue sur la commune.

Pour cela, la commune souhaite :

- Occuper les parcelles jouxtant la voie verte au niveau de l'arrivée de la voie à Pierrefitte-Nestalas pour y implanter quatre chapiteaux et stationner des véhicules.
- Fermer l'accès à la voie verte à partir de l'intersection de la rue Saint-Vincent.

Cette demande concerne la période comprise entre le jeudi 9 juillet 2015 et le vendredi 17 juillet 2015.

Une convention d'occupation temporaire du domaine public sera signée avec la commune de Pierrefitte-Nestalas afin de dégager le PLVG de toute responsabilité durant cette période et afin que la commune s'engage à la remise en état de la voie et à la sécurisation de la voie verte durant ces deux journées.

Les membres du Bureau autorisent la commune de Pierrefitte-Nestalas à occuper la voie verte dans les conditions précisées dans la convention et autorisent Mme la Présidente à signer cette convention.

6. Projet de Batsurguère : demande de financement

Madame la Présidente rappelle que par délibération du 3 mars 2015, le Conseil Syndical avait sélectionné deux prestataires retenus après une consultation relative au projet patrimoine en balade. Il s'agit de délibérer à nouveau sur le plan de financement définitif.

Le montant global du projet s'élève à 36 845 € HT.

Le plan de financement détaillé est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Application	11 845 €	Etat	12 000€
Création graphique	4 300 €	Conseil Général	12 422.50 €
Communication	3 500 €	Autofinancement	12 422.50 €
Collectage et création du contenu artistique	17 200 €		

Le Bureau syndical décide de valider ce plan de financement et de solliciter le Conseil Général pour une aide financière au titre du Fonds de Développement Touristique.

7. GEMAPI : demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Madame la Présidente rappelle aux membres du Bureau que le Conseil Syndical a délibéré en janvier pour réaliser une étude de faisabilité pour le transfert de la compétence GEMAPI.

La consultation lancée en février a permis la réception de trois offres (Calia Conseil, Espelia, Landot et Associés) qui ont été analysées par la Commission de Sélection le 10 mars 2015.

Le coût de l'étude du prestataire retenu (Espelia) s'élève à 35 805 € TTC.

Il est proposé au Bureau syndical de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de 70 %, pour un coût total de 46 385 € (comprenant d'éventuelles réunions supplémentaires nécessaires et la mise à jour des données financières au moment du transfert), et d'approuver le plan de financement suivant :

- Agence de l'Eau Adour Garonne : 32 469,50 €
- Autofinancement PLVG : 13 915,50 €

Le Bureau décide de valider le plan de financement proposé et de solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour une subvention.

Les membres du Bureau sont informés que suite aux évolutions prévues par la loi Notre en cours de lecture au Parlement, la compétence GEMAPI devra être transférée au 1er janvier 2018 contre le 1^{er} janvier 2016 auparavant.

Il est donc nécessaire de modifier l'échéance de réalisation de l'étude. Pour cela une réunion est prévue avec les Présidents des Communautés de Communes le 5 mai à 9h00.

8. PAPI : proposition de recrutement d'un ingénieur préventionniste - état des financements

Mme Carrère rappelle que le Conseil Syndical avait donné un avis favorable de principe au recrutement d'un ingénieur préventionniste dans le cadre du PAPI sous réserve d'un financement par l'Etat.

Après échange avec les services de la DREAL et de l'Agence de l'Eau, il s'avère qu'aucun financement public ne sera possible sur ce poste.

Cependant, Mme Carrère précise que ce recrutement permettrait de mener des opérations prévues dans le PAPI en régie par le PLVG, et notamment la réalisation des DICRIM, PCS, synthèse communale des dégâts... qui sont des opérations obligatoires pour les collectivités (ex. : certaines communes ne pourront pas solliciter de DETR sans avoir finalisé leur nouveau PCS). Ce type d'opérations pouvant être en partie occupée par un agent préventionniste, l'économie qui pourrait être réalisée sur deux années s'élève à 150 000 € environ pour le territoire.

Internaliser cette animation au sein du PLVG pourrait donc être une aide précieuse pour les collectivités qui sont, pour la plupart, en difficulté pour réaliser leur DICRIM et PCS dans les temps qui leur sont impartis.

En conclusion, une partie des missions de préventions et des retours d'expérience auprès des communes impactées pourraient justifier le recrutement d'un ingénieur préventionniste à temps plein. Outre l'intérêt pour les collectivités de disposer d'une personne référent disponible au sein du PLVG pour les accompagner dans la réalisation de leurs documents de prévention, une économie de près de 150 000 € pourrait être faite sur l'investissement en deux ans. Pour un coût de fonctionnement de l'ordre de 90 000 € sur deux ans (salaires + charges), le bénéfice pour le PLVG se chiffrerait à plus de 50 000 €, malgré l'absence de subventions.

Les membres du Bureau souhaitent des précisions sur la priorisation des DICRIM et PCS qui seront réalisés en régie et ceux pour lesquels les communes devront faire appel à un prestataire extérieur.

Après vérification auprès de M. Frysou, l'agent préventionniste recruté ne pourra en effet pas réaliser l'ensemble des documents en régie. Il faudra donc envisager une solution qui permette de répartir les économies réalisées grâce à ce recrutement pour toutes les communes qui feront réaliser en externe leur DICRIM et PCS.

Cette question sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil afin de répondre aux différentes interrogations et affiner les aspects financiers de ce recrutement éventuel.

9. Natura 2000 : Nouveau projet de mesures agro-environnementales et climatiques

Madame la Présidente rappelle que dans les documents d'objectifs, validés en 2010 pour le site des gaves et en 2007 pour le site de la tourbière, une des fiches-action concerne l'élaboration et l'animation d'un projet MAET (mesures agro-environnementales territorialisées), devenues MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) depuis 2015.

Le projet vise à inciter les exploitants agricoles à s'engager dans des mesures environnementales visant à maintenir, voire améliorer les pratiques favorables aux habitats et espèces existants. Les engagements sont volontaires et font l'objet d'un contrat entre l'agriculteur et l'Etat d'une durée de 5 ans, avec une rémunération annuelle (aides financières de l'Etat et de l'Europe).

La mission d'animation du projet MAEC doit se poursuivre en 2015. L'objectif principal est d'élaborer un nouveau projet agro-environnemental sur les deux sites, d'assurer son animation

ainsi que d'apporter un soutien individuel aux exploitants qui souhaitent s'engager dans la démarche.

Le PLVG a donc lancé une consultation pour l'élaboration et l'animation d'un projet MAEC 2015 dans le cadre des DOCOB « Gaves de Pau et de Cauterets » et « Tourbière et lac de Lourdes ». Cette consultation s'est déroulée entre le 25 mars et le 8 avril 2015.

Seule la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées a répondu à la consultation.

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical de retenir la Chambre d'Agriculture.

Le budget prévisionnel de ce projet est estimé à 14 400 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant : 100 % Etat / FEADER. Il est inclus dans le plan de financement pour l'animation 2015 de Natura 2000.

Le Bureau syndical décide de retenir la Chambre d'Agriculture 65 pour l'élaboration et l'animation d'un projet MAEC 2015 dans le cadre des DOCOB « Gaves de Pau et de Cauterets » et « Tourbière et lac de Lourdes ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La Directrice, Emmanuelle Bégué

